



Dégat des eaux : syndic immobile

Par **LauKo_old**, le **28/12/2007 à 13:50**

Bonjour,rrnrJ'ai un soucis de [s]défat des eaux[/s] depuis fin janvier 2007 mais [s]mon syndic fait traîner l'affaire[/s] (il est en charge du dossier depuis fin mars 2007). rnrEn conséquence, je n'ai [s]pas payé mes charges[/s] depuis des mois mais je reste tout à fait [s]d'accord pour déposer l'argent[/s] dû auprès d'un "organisme" prouvant ma solvabilité et ma volonté de payer, une fois que mon soucis sera réellement pris en main par le syndic qui est responsable.rnrComment dois-je procéder ?rnrD'avance merci pour vos conseils et votre aide.rnrLaurent.